

«Donnez-moi une bonne raison de souscrire l'assurance facultative contre les maladies graves.»

En voici trois :

1. **Le prix :** L'occasion de souscrire l'assurance contre les maladies graves à des taux aussi avantageux ne se représentera pas. En effet, vous pourriez avoir la couverture dont vous auriez besoin si jamais vous deveniez très malade, et ce, pour moins cher que ce que vous coûte votre café du matin ou la plus récente application pour votre téléphone.
2. **La sécurité :** Saviez-vous que votre régime provincial d'assurance-maladie ne couvre pas tous les traitements médicaux et que vous pourriez devoir payer vos traitements? Saviez-vous que les progrès de la médecine sauvant des vies, mais que le coût moyen d'un traitement faisant appel à certains médicaments récents contre le cancer peut dépasser les 65 000 \$* Sans la sécurité accrue que procure l'assurance contre les maladies graves, 27 % des personnes atteintes de cancer doivent s'endetter pour couvrir les frais médicaux.†
3. **Le choix :** Lorsque vous êtes malade, très malade, il se peut que vous ayez l'impression de n'avoir plus aucune prise sur votre vie. Cependant, il y a une chose sur laquelle vous avez la pleine maîtrise : l'utilisation que vous faites de vos prestations d'assurance facultative contre les maladies graves. Lorsque votre demande de règlement est approuvée, le capital vous est versé intégralement. Vous pouvez décider d'utiliser l'argent soit pour couvrir les dépenses courantes lorsque vous êtes absent du travail pour des raisons d'invalidité, payer votre traitement médical, apporter des modifications

à votre domicile ou encore rembourser vos dettes - à vous de choisir.

Personne ne souhaite tomber malade, pourtant, la maladie est une réalité de la vie. Au Canada, on estime à 70 000 le nombre annuel de crises cardiaques** et une personne sur trois sera atteinte du cancer au cours de sa vie*.

Vous pouvez souscrire l'assurance facultative contre les maladies graves en même temps que vos autres garanties. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la brochure sur votre régime.



Visitez le site

www.sunlife.ca/monhistoireAMG

pour entendre des témoignages sur l'utilité de l'assurance contre les maladies graves.

* Société canadienne du cancer, 2009.

† Étude du Réseau canadien du cancer du sein, 2009.

** Fondation des maladies du cœur du Canada, 2010.